

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'OKA**

Lundi 14 avril 2014

Séance du Conseil de la Municipalité d'Oka, tenue à la salle de La Mairie, 183, rue des Anges à Oka, à 20 h à laquelle sont présents :

Monsieur le maire suppléant Yves Lavoie

Et

Messieurs les conseillers

Luc Lemire
Gaétan Haché
Jean-Claude Guindon
Jean-François Girard
Pascal Quevillon

Sont également présents :

La directrice générale, Mme Marie Daoust
La trésorière, Mme Véronique Brouillard
La responsable des communications et du tourisme, Mme Maria Duculescu
Le directeur du service d'urbanisme, M. Charles-Élie Barrette
Le directeur des services techniques, M. Christian Leduc

Dans la salle : 128 personnes.

Ouverture de la séance

Après constatation qu'il y a quorum, monsieur le maire suppléant Yves Lavoie déclare la séance ouverte.

2014-04-75 Adoption de l'ordre du jour

Le conseiller Jean-François Girard divulgue au Conseil municipal son intérêt au point 31 *Embauche de 3 saisonniers* et par conséquent, s'abstient aux délibérations portant sur ce point.

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Gaétan Haché et il est résolu unanimement

QUE l'ordre du jour est modifié par l'ajout des points suivants :

- 5a) *Remerciements à Monsieur Richard Lalonde;*
- 42a) *Inscription de la Municipalité d'Oka à la Fête des Voisins*

ADOPTÉE

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2014;
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 mars 2014;
5. Dépôt de la lettre de démission du maire Richard Lalonde;
 - a) Remerciements à Monsieur Richard Lalonde;
6. Avis de vacance au poste de maire et avis au Conseil municipal;
7. Rapport des comités municipaux;
8. Correspondance;
9. Période de questions;

10. Ratification et modification de la résolution numéro 2013-12-344 établissant le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2014;
11. Dépôt du mémo de la directrice générale et secrétaire-trésorière relatif à la formation des élus portant sur le Code d'éthique et de déontologie de la Municipalité d'Oka;
12. Dépôt du rapport du service de la sécurité incendie pour le mois de mars 2014;
13. Dépôt du rapport du service d'urbanisme pour les mois de mars 2014;
14. Demandes d'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale;
15. Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour les lots P.12 et P.15 : Demande d'autorisation à des fins autres que l'agriculture pour l'établissement d'une servitude en faveur du ministère des Transports du Québec;
16. Attribution du contrat pour la confection des plans et devis et la surveillance chantier du sentier cyclable Oka-Mont-Saint-Hilaire – Appel d'offres 2014-1;
17. Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 91-4-34 modifiant le règlement de zonage 91-4 afin de modifier la grille des usages et normes RA-105;
18. Adoption du premier projet de règlement numéro 91-4-34 modifiant le règlement de zonage 91-4 afin de modifier la grille des usages et normes RA-105;
19. Demande au ministère des Transports du Québec pour l'installation d'une glissière de sécurité en face d'Agropur, 1400, chemin d'Oka;
20. Nomination de membres au sein du Comité consultatif d'urbanisme;
21. Mandat à Armand Dagenais et fils pour la plantation d'arbres dans le domaine des Collines;
22. Dépôt du rapport annuel 2012 sur la gestion de l'eau potable;
23. Approbation de la grille de pondération et d'analyse des offres pour services professionnels pour la confection des plans et devis pour la réfection du Chalet du parc Optimiste;
24. Autorisation de recourir à un appel d'offres sur invitation pour l'achat d'un véhicule pour les services techniques;
25. Autorisation à recourir à un appel d'offres sur invitation pour l'entretien des plates-bandes 2014-2016;
26. Autorisation à recourir à un appel d'offres sur invitation pour le fauchage des bords de routes 2014-2016;
27. Autorisation à recourir à un appel d'offres sur invitation pour l'entretien la tonte de pelouse 2014-2016;
28. Autorisation à recourir à un appel d'offres public pour les travaux de réfection de rues 2014;
29. Réorganisation du service de la voirie;
30. Autorisation pour l'affichage d'un poste journalier permanent au service de la voirie;
31. Embauche de 3 employés saisonniers;
32. Entente pour la récupération des halocarbuures – année 2014;
33. Remplacement de l'unité de pouvoir hydraulique de l'équipement de désincarcération;
34. Publication de la carte touristique – Édition 2014;
35. Adhésion à la Chambre de commerce et d'industrie Saint-Eustache, Deux-Montagnes, Sainte-Marthe-sur-le-Lac;
36. Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide aux projets de développement des collections des bibliothèques publiques autonomes;
37. Le Chemin des Outaouais – disposition de la Maison Lévesque pour les pèlerins;
38. Embauche de l'équipe d'animation du Camp de jour 2014;

39. Dépenses Fête nationale 2014;
40. Demandes d'aide financière;
41. Félicitations à Labonté de la pomme Verger & Miellerie, lauréate - Gala des grands prix du tourisme Desjardins Laurentides 2014;
42. Autres sujets :
 - a) Inscription de la Municipalité d'Oka à la Fête des Voisins
 - b)
 - c)
43. Comptes payés et à payer;
44. Levée de la séance.

2014-04-76 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2014

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Jean-François Girard et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2014 en excluant la résolution numéro 2014-03-53 ayant fait l'objet d'un droit de véto du maire suppléant, Yves Lavoie.

ADOPTÉE

2014-04-77 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 mars 2014

Sur la proposition du conseiller Gaétan Haché, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 mars 2014 soit adopté.

ADOPTÉE

2014-04-78 Dépôt de la lettre de démission du maire Richard Lalonde

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Gaétan Haché et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil accepte le dépôt de la lettre de démission du maire Richard Lalonde, datée du 24 mars 2014.

ADOPTÉE

2014-04-79 Remerciements à Monsieur Richard Lalonde

CONSIDÉRANT que le 24 mars 2014, M. Richard Lalonde a remis sa démission à titre de maire de la Municipalité d'Oka;

CONSIDÉRANT que M. Lalonde a servi avec loyauté et dévouement la populaire Okoise aux cours des dernières années à titre de conseiller municipal et de maire;

CONSIDÉRANT que les Okoises et Okois sont reconnaissants à l'égard de M. Richard Lalonde;

Il est résolu unanimement

DE remercier chaleureusement M. Richard Lalonde de tout le travail accompli et de sa bienveillance à bien servir ses concitoyennes et citoyens et de lui souhaiter le meilleur pour l'avenir.

ADOPTÉE

Avis de vacance au poste de maire et avis au Conseil municipal

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Marie Daoust, avise le Conseil municipal de la vacance au poste de maire et qu'une élection partielle aura lieu le 15 juin 2014.

Rapport des comités municipaux

Aucun rapport n'est commenté.

Correspondance

- 1. AXOR Experts-Conseil**
Article publié dans l'Éveil et La Concorde - Rectification concernant AXOR Experts-Conseils.
- 2. Mouvement Citoyen d'Oka**
Demandes diverses lors de la séance extraordinaire du Conseil municipal le 17 mars 2014.
- 3. Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire**
Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) – Volet 1.1
(Augmentation de la capacité de traitement de l'usine de filtration)
- 4. MRC de Deux-Montagnes**
 - Transmission de la résolution 2014-026 relative aux attentes conjointes MAMROT/CMM concernant la mise en œuvre du PMAD;
 - Transmission de la résolution 2014-033 relative aux fonctionnaires responsables de l'application du RCI – Modification pour Sainte-Marthe-sur-le-Lac;
 - Adoption du Règlement RCI-2005-1-19 afin définir les usages permis et conditions applicables à l'intérieure d'une partie de lot 1 734 832 à Saint-Joseph du Lac;
 - Adoption du Règlement RCI-2005-01-20 touchant certains usages dans la zone agricole.
- 5. Ville de Saint-Eustache**
Transmission de la résolution 2014-02-138 concernant la décision de Postes Canada.
- 6. Ville de Deux-Montagnes**
Transmission de la résolution 2014-03-13.043 concernant l'entente intermunicipale relative à l'entraide de la sécurité incendie de la MRC de Deux-Montagnes.
- 7. CLD Deux-Montagnes**
Analyses des projets soumis au CLD :
 - Tracé cyclable
 - Salle des Loisirs
 - Bâtiment Optimiste
- 8. Ministère des Transports du Québec**
Réponse à la demande d'installation d'un passage pour piétons – Route 344 (intersection rues Notre-Dame et Saint-François-Xavier).
- 9. Hydro-Québec**
Installation sans frais d'un compteur de nouvelle génération.

10. Mouvement Citoyen d'Oka

Copie d'une lettre adressée M. Léopold Gaudreau du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, relative à l'eau potable.

11. Lettre de M. Léopold Gaudreau du MDDEFP

Réponse à la lettre du Mouvement Citoyen d'Oka du 17 mars 2014, relative à l'eau potable.

Période de questions

Monsieur le maire suppléant ouvre la période de questions à 20 h 30.

N'ayant plus de questions, monsieur le maire suppléant clôt la période de questions à 21 h 35.

2014-04-80 Ratification et modification de la résolution numéro 2013-12-344 établissant le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2014

CONSIDÉRANT que le Directeur du scrutin avait réquisitionné la Salle de la Mairie pour la tenue des élections provinciales le 7 avril 2014;

CONSIDÉRANT qu'un communiqué a été affiché sur le site internet de la Municipalité et sur Facebook et qu'il a aussi a été transmis par la poste à toutes les résidences du territoire informant la population du report au 14 avril 2014 de la séance ordinaire du Conseil municipal qui était prévue le 7 avril 2014;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été affiché le 24 mars 2014 informant la population du report de ladite séance;

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Gaétan Haché et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la résolution.

QUE ce Conseil ratifie et accepte la modification de la résolution numéro 2013-12-344 établissant le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2014 en remplaçant la date de la séance prévue le 7 avril 2014 par celle du 14 avril 2014.

ADOPTÉE

2014-04-81 Dépôt du rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière relatif à la formation des élus à l'éthique et à la déontologie en matière municipale

Sur la proposition du conseiller Jean-François Girard, appuyée par le conseiller Pascal Quevillon et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil accepte le dépôt du rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Marie Daoust, confirmant la formation des élus municipaux portant sur le Code d'éthique et de déontologie de la Municipalité d'Oka, donnée par Me Raynald Mercille le 20 janvier 2014.

ADOPTÉE

2014-04-82 Dépôt du rapport du service de la sécurité incendie pour le mois de mars 2014

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil accepte le dépôt du rapport du service de la sécurité incendie pour le mois de mars 2014.

ADOPTÉE

2014-04-83 **Dépôt du rapport du service d'urbanisme pour le mois mars 2014**

Sur la proposition du conseiller Gaétan Haché, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil accepte le dépôt du rapport du service d'urbanisme pour le mois de mars 2014.

ADOPTÉE

2014-04-84 **Demandes d'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale**

CONSIDÉRANT les demandes d'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale présentées lors de la réunion du comité consultatif du 26 mars 2014;

CONSIDÉRANT que les demandes de PIIA sont conformes aux règlements municipaux;

CONSIDÉRANT que les documents et les renseignements des demandes de PIIA sont complets;

CONSIDÉRANT que les demandes de PIIA répondent aux objectifs et à la majorité des critères d'évaluation du règlement 2011-98 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Jean-François Girard et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil accepte les plans d'implantation et d'intégration architecturale tels que proposés par les demandeurs pour les immeubles suivants :

- ✓ 104, rue du Château (lot 195-191-233) : matricule : 5937-72-1724 : Nouvelle résidence unifamiliale isolée et construction d'un bâtiment accessoire;
- ✓ 8, rue Saint-Jean-Baptiste (lot 147-235) : matricule : 5936-71-9999 : Démolition d'un bâtiment accessoire et construction d'un bâtiment accessoire;
- ✓ 41, rue du Hauban (lot 13-210) : matricule : 5240-70-8229 : Nouvelle construction unifamiliale isolée.

ADOPTÉE

2014-04-85 **Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour les parties de lots 12 et 15 - Demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture pour une servitude en faveur du ministère des Transports du Québec**

CONSIDÉRANT qu'une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec a été déposée au service d'urbanisme le 7 mars 2014 pour un usage autre que l'agriculture;

CONSIDÉRANT que cette demande consiste à autoriser l'établissement d'une servitude réelle et perpétuelle de drainage à ciel ouvert et de non-construction, au bénéfice du ministère des Transports du Québec, afin de permettre la construction, l'entretien, la réparation, l'inspection et le maintien d'un drainage pour l'écoulement des eaux de la route 344 et interdisant au propriétaire du fonds servant d'y ériger tout genre de bâtiment, construction, ouvrage ou structure;

CONSIDÉRANT que la Loi sur la Protection du territoire et des activités agricoles du Québec (chapitre P-41.1) exige en vertu de l'article 26 que soit déposée une demande d'autorisation à cet effet;

CONSIDÉRANT que la demande ne contrevient pas au règlement de contrôle intérimaire 2005-01 de la MRC de Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT que la demande ne contrevient pas au Règlement de zonage 91-4 de la Municipalité d'Oka;

CONSIDÉRANT que la demande a été présentée au Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion tenue le 26 mars 2014;

CONSIDÉRANT que la demande a été analysée en tenant compte des critères visés à l'article 62 Loi sur la Protection du territoire et des activités agricoles du Québec (chapitre P-41.1);

CONSIDÉRANT que le requérant désire greffer une partie des lots visés par la demande d'une servitude réelle et perpétuelle de non-construction;

CONSIDÉRANT que les parties des lots visées par la demande n'offrent aucun potentiel acéricole;

CONSIDÉRANT que les parties des lots visées par la demande sont principalement constituées de sols présentant des limitations modérées qui restreignent la diversité des cultures causée par une surabondance d'eau (2-W);

CONSIDÉRANT que les parties des lots visées par la demande sont situées à une distance d'environ 65 mètres d'une unité d'élevage laitière;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme reconnaît que la présente demande n'aura aucun impact sur les parcelles de terre en culture ni sur le potentiel d'agrandissement de l'unité d'élevage située à proximité;

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Pascal Quevillon et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil appuie la demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour une fin autre que l'agriculture touchant les parties de lots 12 et 15, autorisant l'établissement d'une servitude réelle et perpétuelle de drainage à ciel ouvert et de non-construction au bénéfice du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

2014-04-86 Attribution du contrat pour la confection des plans et devis et la surveillance chantier du sentier cyclable Oka-Mont-Saint-Hilaire

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Oka a procédé par appel d'offres sur invitation pour recevoir des offres concernant la confection de plans et devis et la surveillance chantier du sentier cyclable Oka-Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT que les huit (8) firmes invitées ont déposé une offre;

CONSIDÉRANT que, conformément au Règlement numéro 2014-119 intitulé « Règlement déléguant la compétence de former les comités pour l'analyse des soumissions reçues dans le cadre d'un appel d'offres avec système de pondération », un comité de sélection a été formé afin d'évaluer les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT les travaux effectués par le comité de sélection le 28 février 2014 et ceux du 27 mars 2014 modifiant et remplaçant la recommandation datée du 28 février 2014;

CONSIDÉRANT que six (6) soumissionnaires sur huit (8) se sont qualifiés;

CONSIDÉRANT que suite au calcul effectué selon la formule établie, l'entreprise Beaudoin Hurens a obtenu le plus haut pointage, soit 34,22;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Beaudoin Hurens a fourni l'attestation de Revenu Québec prouvant qu'elle a produit toutes les déclarations et tous les rapports exigés en vertu des lois fiscales et qu'elle n'a pas de compte payable en souffrance à l'endroit du ministre du Revenu du Québec;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Beaudoin Hurens est inscrite au registre des entreprises autorisées à conclure des contrats publics avec les municipalités du Québec, de l'Agence des Marchés Financiers (AMF);

CONSIDÉRANT que l'entreprise Beaudoin Hurens a fourni une preuve d'assurance responsabilité professionnelle et civile souscrite auprès d'une compagnie d'assurance titulaire des permis délivrés par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF);

Sur la proposition du conseiller Jean-François Girard, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil attribue le contrat de confection des plans et devis et surveillance chantier du sentier cyclable Oka/Mont-Saint-Hilaire à l'entreprise Beaudoin Hurens pour la somme de 38 000 \$ plus les taxes applicables. Le tout conformément au devis d'appel d'offres sur invitation no 2014-1.

QUE la gestion et le suivi de ce dossier soient confiés au directeur du service d'urbanisme, M. Charles-Élie Barrette.

ADOPTÉE

Avis de motion pour l'adoption du Règlement numéro 91-4-34 modifiant le Règlement de zonage 91-4 afin de modifier la grille des usages et normes RA-105

Le conseiller Luc Lemire donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du Conseil, un règlement modifiant le Règlement de zonage no 91-4 afin de modifier la grille des usages et normes RA-105.

2014-04-87 Adoption du Premier projet de règlement no 91-4-34 modifiant le Règlement de zonage 91-4 afin de modifier la grille des usages et normes RA-105

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Jean-François Girard et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil adopte le premier projet de règlement no 91-4-34 modifiant le Règlement de zonage 91-4 afin de modifier la grille des usages et normes RA-105.

Les membres du Conseil municipal reconnaissent avoir reçu copie du premier projet de règlement dans les délais impartis. Ils déclarent l'avoir lu et, par conséquent, renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'OKA**

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 91-4-34

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 91-4 AFIN DE MODIFIER
LA GRILLE DES USAGES ET NORMES RA-105**

ATTENDU QUE la Municipalité d'Oka désire porter des modifications à la grille des usages et normes Ra-105 afin de clarifier l'application de dispositions réglementaires pouvant être discordantes;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par le conseiller Luc Lemire lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 14 avril 2014;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement a été adopté le 14 avril 2014;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement s'est tenue le _____;

ATTENDU QU'un second projet de règlement a été adopté le _____;

ATTENDU QUE ce présent règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QUE chacun des membres du Conseil reconnaît avoir reçu une copie du règlement dans les délais requis et déclare l'avoir lu et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Luc Lemire, appuyé par le conseiller Jean-François Girard et résolu à l'unanimité

D'adopter le premier projet de règlement numéro 91-4-34 modifiant le Règlement de zonage numéro 91-4 afin de modifier la grille des usages et normes Ra-105 et qu'il soit statué et décrété par règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante, comme s'il était ici au long reproduit.

ARTICLE 2

Le présent règlement a pour titre « Règlement numéro 91-4-34 modifiant le Règlement de zonage numéro 91-4 afin de modifier et la grille des usages et normes Ra-105 ».

ARTICLE 3

La grille des usages et normes Ra-105 est modifiée comme suit :

Zone Ra-105	Usages permis	
Normes	Habitations unifamiliales isolées	Parcs et terrains de jeux
Hauteur de bâtiment (min/max)	9 m/12 m	Aux conditions des zones PA du présent règlement
Nombre d'étages (min/max)	1½ /2	
Largeur minimale de bâtiment	10,5 m	
Superficie minimale d'implantation au sol	95 m ²	
Pourcentage d'occupation maximal du terrain	30 %	
Marge avant minimale	7,5 m ⁽¹⁾	
Marge arrière minimale	7,5 m	
Marges latérales minimales	3,5 m	
Note :		
(1) L'alignement des façades peut varier de plus ou moins 1 mètre.		

ARTICLE 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ à la séance ordinaire tenue le 14 avril 2014.

Yves Lavoie
Maire suppléant

Marie Daoust
Directrice générale

2014-04-88 Demande au ministère des Transports du Québec pour l'installation d'une glissière de sécurité en face d'Agropur, 1400, chemin d'Oka

CONSIDÉRANT que la compagnie Agropur a procédé à des travaux d'agrandissement de ses bâtiments et de son stationnement;

CONSIDÉRANT que ces travaux ont eu pour conséquence de modifier la topographie sur le côté sud de l'accotement de la route 344, créant ainsi un contrebas d'une grande hauteur;

CONSIDÉRANT que cette situation peut être un risque pour la sécurité des automobilistes;

Sur la proposition du conseiller Gaétan Haché, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil demande au ministère des Transports du Québec de procéder à l'installation d'une glissière de sécurité en face d'Agropur, 1400, chemin d'Oka, afin de protéger les automobilistes de toute chute probante en contrebas, en cas de perte de contrôle.

ADOPTÉE

2014-04-89 **Nomination de membres au sein du Comité consultatif d'urbanisme**

CONSIDÉRANT qu'il est stipulé au Règlement constituant le Comité consultatif d'urbanisme numéro 1999-01, article 8, que la durée du mandat des membres est d'au plus de deux ans à compter de leur nomination par résolution du Conseil et leur mandat est renouvelable par résolution du Conseil;

CONSIDÉRANT que Messieurs Julien Caron, Jean-Charles Joannette, Bernard Magnan, Michel Raymond et Étienne Sarrazin, dont leur mandat est devenu à échéance, ont motivé leur intérêt de renouveler leur candidature;

CONSIDÉRANT qu'un poste est à pourvoir au sein du Comité consultatif d'urbanisme depuis le départ de Monsieur Denis Roy;

CONSIDÉRANT que suite à la parution de la mise en candidature publiée le 3 mars 2014 afin de pourvoir au poste laissé vacant, la candidature de Madame Isabelle Pominville a été retenue;

Sur la proposition du conseiller Jean-François Girard, appuyée par le conseiller Pascal Quevillon et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil accepte de renouveler le mandat de Messieurs Julien Caron, Jean-Charles Joannette, Bernard Magnan, Michel Raymond et Étienne Sarrazin pour une durée de deux ans conformément à l'article 8 du Règlement numéro 1999-01 constituant le Comité consultatif d'urbanisme.

QUE ce Conseil accepte la candidature de Madame Isabelle Pominville pour siéger au sein du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité d'Oka pour une période de deux ans.

ADOPTÉE

2014-04-90 **Mandat à Armand Dagenais et fils inc. pour la plantation d'arbres dans le Domaine des Collines**

CONSIDÉRANT les ententes portant sur la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et équipements municipaux intervenues entre 153409 Canada inc. et la Municipalité d'Oka pour les rues des Pèlerins, Picquet, du Château et des Collines; il a été entendu que la Municipalité fournirait un arbre par propriété construite;

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Pascal Quevillon et il est résolu unanimement;

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil autorise la plantation d'un arbre en cour avant par propriété construite, hors de l'emprise de rue et de toute servitude publique, parmi la sélection d'essences d'arbres suivante :

- Tilleul Glenleven (petites feuilles)
- Érable de Norvège
- Gleditsia
- Frêne rouge
- Érable rouge
- Lilas Ivory Silk

QUE ce Conseil autorise la plantation d'arbres pour les adresses suivantes :

- rue des Pèlerins : 114 et 152;
- rue Picquet : 107;
- rue du Château : 100 et 104;
- rue des Collines : 94, 95, 96, 98, 99, 100, 101 et 102.

QUE ce Conseil mandate l'entreprise Armand Dagenais et fils inc. pour procéder à la plantation d'arbres au coût unitaire de 375 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

2014-04-91 **Dépôt du rapport sur la gestion de l'eau potable pour l'année 2012**

Sur la proposition du conseiller Gaétan Haché, appuyée par le conseiller Luc Lemire et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil accepte le dépôt du rapport sur la gestion de l'eau potable pour l'année 2012, réalisé par le directeur des services techniques, M. Christian Leduc, conformément à la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE

2014-04-92 **Approbation de la grille de pondération et d'analyse des offres pour services professionnels pour la confection des plans et devis pour la réfection du Chalet du parc optimiste**

CONSIDÉRANT la préparation de l'appel d'offres public 2014-6 pour des services professionnels pour la confection des plans et devis pour la réfection du Chalet du parc Optimiste;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues seront évaluées selon une grille de pondération et d'analyse des offres conçue à cet effet;

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Jean-François Girard et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil, suivant la recommandation du directeur des services techniques, entérine la grille de pondération et d'analyse des offres en lien avec l'appel d'offres public 2014-6 pour des services professionnels pour la confection des plans et devis pour la réfection du Chalet du parc Optimiste.

ADOPTÉE

2014-04-93 Autorisation de recourir à un appel d'offres sur invitation pour l'achat d'un véhicule pour les services techniques

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité de fournir un véhicule de type compact pour l'utilité des services techniques;

CONSIDÉRANT que le véhicule utilisé présentement par ce service, soit une camionnette Silverado 2001, soit cédé au service de la voirie;

CONSIDÉRANT que le type de voiture convoité est une voiture neuve de marque Honda, modèle Fit, 2013 ou 2014;

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise le directeur des services techniques, M. Christian Leduc, à recourir à un appel d'offres sur invitation pour l'achat d'une voiture neuve, 2013 ou 2014, de marque Honda, modèle Fit, pour l'utilité des services techniques.

ADOPTÉE

2014-04-94 Autorisation à recourir à un appel d'offres sur invitation pour l'entretien des plates-bandes 2014-2016

CONSIDÉRANT la nécessité de recourir à un appel d'offres sur invitation pour le contrat d'entretien des plates-bandes 2014-2016;

CONSIDÉRANT que le document d'appel d'offres est complété;

Sur la proposition du conseiller Gaétan Haché, appuyée par le conseiller Pascal Quevillon et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil autorise le directeur des services techniques, M. Christian Leduc, à recourir à un appel d'offres sur invitation pour un contrat d'entretien des plates-bandes 2014-2016.

QUE la gestion et le suivi du dossier lui soient également confiés.

ADOPTÉE

2014-04-95 Autorisation à recourir à un appel d'offres sur invitation pour le fauchage des bords de routes 2014-2016

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à un appel d'offres sur invitation pour le de fauchage des bords de routes 2014-2016;

CONSIDÉRANT que le document d'appel d'offres est complété;

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Jean-François Girard et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil autorise le directeur des services techniques, M. Christian Leduc, à recourir à un appel d'offres sur invitation pour un contrat de fauchage des bords de routes 2014-2016.

QUE la gestion et le suivi du dossier lui soient également confiés.

ADOPTÉE

2014-04-96 **Autorisation à recourir à un appel d'offres sur invitation pour la tonte de pelouse 2014-2016**

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à un appel d'offres pour le contrat de tonte de pelouse 2014-2016;

CONSIDÉRANT que le document d'appel d'offres est complété;

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Pascal Quevillon et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil autorise le directeur des services techniques, M. Christian Leduc, à recourir à un appel d'offres sur invitation pour un contrat de tonte de pelouse pour les années 2014 à 2016.

QUE la gestion et le suivi du dossier lui soient également confiés.

ADOPTÉE

2014-04-97 **Autorisation à recourir à un appel d'offres public pour les travaux de réfection rues 2014**

CONSIDÉRANT la résolution 2014-03-54 attribuant le contrat de confection du devis et la surveillance des travaux de réfection de rues 2014 à la firme AECOM;

CONSIDÉRANT que les documents d'appels d'offres préparés par la firme AECOM sont complétés;

CONSIDÉRANT la nécessité de recourir à un appel d'offres public pour les travaux de réfection de rues sur le rang Saint-Jean et le rang de l'Annonciation;

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Jean-François Girard et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil autorise le directeur des services techniques, M. Christian Leduc, à recourir à un appel d'offres public pour un contrat de réfection de rues 2014.

QUE la gestion et le suivi du dossier lui soient également confiés.

ADOPTÉE

2014-04-98 Réorganisation du service de la voirie

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour la Municipalité de voir à la réorganisation du service de la voirie;

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Pascal Quevillon et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil nomme Monsieur Alain Girard à titre de chef d'équipe permanent au service de la voirie.

QUE ce Conseil nomme Monsieur Roger Héту à titre de journalier spécialisé permanent au service de la voirie, et ce, rétroactif au 1^{er} janvier 2014.

QUE ce Conseil accepte une réorganisation du service de la voirie, le tout selon la recommandation de la directrice générale datée du 10 avril 2014.

QUE ce Conseil félicite Messieurs Girard et Héту pour leur nomination.

ADOPTÉE

2014-04-99 Autorisation pour l'affichage d'un poste de journalier permanent au service de la voirie

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à l'embauche d'un journalier permanent supplémentaire au service de la voirie;

CONSIDÉRANT que ce poste a été prévu lors de l'adoption du budget 2014 par le Conseil municipal;

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Gaétan Haché et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil autorise le directeur des services techniques, M. Christian Leduc, à procéder à l'affichage d'un poste de journalier permanent pour l'utilité du service de la voirie.

QUE la gestion et le suivi du dossier lui soient également confiés.

ADOPTÉE

À 21 h 47, le conseiller Jean-François Girard quitte son siège en raison de sa divulgation d'intérêt en début de séance.

2014-04-100 Embauche de 3 employés saisonniers

CONSIDÉRANT l'arrivée de la période estivale;

CONSIDÉRANT le besoin d'avoir 2 employés supplémentaires au service de la voirie et une préposée aux parcs et espaces verts;

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Pascal Quevillon et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil procède au rappel de Messieurs. Conrad Girard et Alain Théorêt pour la période comprise entre le 15 avril et le 14 novembre 2014 et de Madame Carole Angus pour la période comprise entre le 15 avril et le 31 octobre 2014.

ADOPTÉE

À 21 h 49, le conseiller Jean-François Girard reprend son siège.

2014-04-101 Renouvellement de l'entente relative à la récupération des halocarbures

CONSIDÉRANT l'offre d'entente du Grenier populaire des Basses-Laurentides relative à la récupération des halocarbures pour l'année 2014;

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Jean-François Girard et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil accepte les modalités de cette entente d'une durée d'une année nécessitant un déboursé de 389,93 \$.

QUE le maire suppléant, M. Yves Lavoie, et la secrétaire-trésorière et directrice générale, Mme Marie Daoust, soient autorisés à signer cette entente.

QUE la gestion et l'exécution de cette entente selon les modalités prescrites soient confiées au directeur des services techniques, M. Christian Leduc.

ADOPTÉE

2014-04-102 Remplacement de l'unité de pouvoir hydraulique de l'équipement de désincarcération

CONSIDÉRANT la nécessité de remplacer l'unité de pouvoir hydraulique de l'équipement de désincarcération utilisé par le service de la sécurité incendie;

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Gaétan Haché et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise l'achat d'un moteur de marque Honda, SR20PT2 de l'entreprise HQ Distribution inc. au montant de 9 895 \$ plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit affectée au fonds spécial de la Loi 288 de la Municipalité d'Oka.

ADOPTÉE

2014-04-103 Publication de la carte touristique de la Municipalité – Édition 2014

CONSIDÉRANT qu'en 2012 la Municipalité d'Oka, par sa résolution 2012-04-90, avait retenu la proposition de l'entreprise Éditions Média Plus Communication d'éditer gratuitement la carte touristique de la Municipalité;

CONSIDÉRANT la proposition de l'entreprise Média Plus Communication de produire une nouvelle édition de la carte touristique d'Oka, et ce, gratuitement;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à un nouveau tirage de la carte touristique;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite faire publier et distribuer la carte touristique à ses citoyens, visiteurs et touristes;

Sur la proposition du conseiller Jean-François Girard, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil, autorise la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité d'Oka, le contrat d'édition gratuit avec Éditions Média Plus Communication pour une nouvelle édition de la carte touristique d'Oka.

ADOPTÉE

2014-04-104 Adhésion à la Chambre de commerce et d'industrie Saint-Eustache, Deux-Montagnes, Sainte-Marthe-sur-le-Lac

CONSIDÉRANT la dissolution de la Chambre de Commerce du Lac des Deux Montagnes pour se regrouper avec la Chambre de Commerce et d'industrie Saint-Eustache, Deux-Montagnes, Sainte-Marthe-sur-le-Lac;

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Oka était affiliée à la Chambre de commerce du Lac des Deux Montagnes jusqu'à sa dissolution;

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité d'Oka d'adhérer à la Chambre de commerce et d'industrie Saint-Eustache, Deux-Montagnes, Sainte-Marthe-sur-le-Lac, afin de bénéficier de plusieurs avantages et de contribuer au développement économique local;

Sur la proposition du conseiller Pascal Quevillon, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil accepte d'adhérer à la Chambre de commerce et d'industrie Saint-Eustache, Deux-Montagnes, Sainte-Marthe-sur-le-Lac, et de défrayer la cotisation pour une durée de 21 mois se terminant le 31 décembre 2015, au montant de 472,50 \$ plus les taxes applicables, pour deux représentants municipaux, soient le maire et la responsable des communications et du tourisme.

ADOPTÉE

2014-04-105 Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide aux projets de développement des collections des bibliothèques publiques autonomes

Sur la proposition du conseiller Gaétan Haché, appuyée par le conseiller Pascal Quevillon et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil maintienne la gratuité du service de bibliothèque pour ses citoyens et dépose au ministère de la Culture et des Communications une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide aux projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes.

QUE ce Conseil mandate Mme Marie-Ève Maillé, responsable du service des loisirs et de la culture, à agir à titre de personne responsable et interlocutrice de la Municipalité d'Oka dans le cadre de cette demande.

ADOPTÉE

2014-04-106 Le Chemin des Outaouais – Disposition de la Maison Lévesque pour les pèlerins

CONSIDÉRANT que le Chemin des Outaouais est une randonnée de 230 kilomètres divisée en 12 étapes de plus ou moins 19 kilomètres chacune;

CONSIDÉRANT que plusieurs pèlerins participent à cet événement;

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Jean-François Girard et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise les participants du Chemin des Outaouais à utiliser la Maison Lévesque aux fins d'hébergement lors de leur passage à Oka entre le 2 et le 26 juin 2014.

ADOPTÉE

2014-04-107 Embauche de l'équipe d'animation du Camp de jour 2014

CONSIDÉRANT les besoins en matière d'animation pour le camp de jour 2014;

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Gaétan Haché et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil procède à l'embauche des étudiants suivants pour la saison estivale 2014 :

Cassandra Legault-Gagnon, coordonnatrice
Jade Depont, chef de camp
Alex Depont, animatrice
Roxanne Goyer, animatrice
Tristan Legault, animateur
Julie Mondou, animatrice
Mélissa Goyer, animatrice
Julien Lamoureux-Pelletier, spécialiste
Erika Ghio, spécialiste
Simon Cormier, animateur
Jérémy Bouchard, animateur

ADOPTÉE

2014-04-108 Dépenses – Fête nationale 2014

CONSIDÉRANT les frais reliés à la mise en place des festivités de la Fête nationale;

Sur la proposition du conseiller Jean-François Girard, appuyée par le conseiller Pascal Quevillon et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise la responsable du service des loisirs et de la culture, Mme Marie-Ève Maillé, à effectuer des dépenses de plus de 2 000 \$ jusqu'à un maximum de 5 000 \$ excluant les taxes applicables, qui sont reliées à la mise en place des activités de la Fête nationale 2014.

ADOPTÉE

2014-04-109 Demandes d'aide financière

CONSIDÉRANT les différentes demandes d'aide financière adressées à la Municipalité d'Oka;

CONSIDÉRANT qu'un comité a été formé en vue d'étudier ces demandes;

CONSIDÉRANT que suite à la rencontre de ce comité, celui-ci recommande le versement d'une aide financière aux organismes répondant aux critères de sélection établis;

Sur la proposition du conseiller Jean-François Girard, appuyée par le conseiller Pascal Quevillon et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil accepte de verser une aide financière aux organismes suivants :

Société d'Agriculture Mirabel-Deux-Montagnes	356,42 \$
Office municipal d'habitation d'Oka	500,00 \$
	Sur présentation de factures
Habitat pour l'humanité	200,00 \$
C.E.S.A.M.E.	200,00 \$
Fondation SERCAN – Course de canards	200,00 \$
Association du Baseball mineur du Lac des Deux-Montagnes	250,00 \$

ADOPTÉE

2014-04-110 Félicitations à Labonté de la pomme, Verger & Miellerie – Lauréate au Gala des Grands Prix du tourisme Desjardins Laurentides 2014

CONSIDÉRANT que l'entreprise Labonté de la pomme Verger & Miellerie compte parmi les vergers de la Municipalité d'Oka qui comportent des attraits particuliers en plus d'offrir une visibilité agrotouristique de notre région;

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire et résolu à l'unanimité

QUE ce Conseil félicite chaleureusement l'entreprise Labonté de la pomme, Verger & Miellerie, lauréate dans le domaine de l'agrotourisme et produits régionaux, dans la catégorie « *Attractions touristiques/Hydro-Québec* » dans le cadre du Gala des Grands Prix du Tourisme Desjardins Laurentides 2014 qui s'est déroulé le 26 mars dernier, à Saint-Sauveur, et lui souhaite la meilleure des chances dans tous ses futurs projets.

ADOPTÉE

2014-04-111 Fête des voisins

CONSIDÉRANT que la Fête des voisins a été créée en 2006 au Québec;

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité d'Oka de s'inscrire à la Fête des voisins qui se tiendra le 7 juin prochain;

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Oka s'engage à faire la promotion de la Fête des voisins 2014;

CONSIDÉRANT que l'organisation d'une Fête relève uniquement de l'initiative des voisins;

CONSIDÉRANT que la Fête des voisins contribue au rapprochement des voisins et au développement d'un esprit de voisinage chaleureux;

CONSIDÉRANT qu'une Fête des voisins peut être tenue dans la rue, le parc, la cour d'une maison, la salle commune ou la cour d'un immeuble;

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Pascal Quevillon et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil autorise l'inscription de la Municipalité d'Oka à la Fête des voisins qui se tiendra dans les villes et municipalités du Québec, le 7 juin 2014.

ADOPTÉE

2014-04-112 Comptes payés et à payer

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont pris connaissance des rapports concernant les factures payées et à payer;

CONSIDÉRANT que ces rapports sont annexés au procès-verbal inscrit au registre des procès-verbaux;

Sur la proposition du conseiller Gaétan Haché, appuyée par le conseiller Jean-François Girard et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la résolution.

QUE les factures payées au 31 mars 2014 au montant de 433 314,38 \$, les factures à payer au 9 avril 2014 au montant de 54 752,37 \$, et les factures à payer au 14 avril 2014 au montant de 322 600,08 \$ soient approuvées par ce Conseil.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, Marie Daoust, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires ou extra budgétaires pour les fins pour lesquelles les dépenses pour comptes à payer sont projetées par le Conseil de la susdite municipalité.

Marie Daoust
Secrétaire-trésorière et directrice générale

2014-04-113 Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Gaétan Haché et il est résolu unanimement

QUE cette séance soit levée.

ADOPTÉE

**Yves Lavoie
Maire suppléant**

**Marie Daoust
Secrétaire-trésorière et directrice générale**

Je, Yves Lavoie, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**Yves Lavoie
Maire suppléant**